ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Transparence et moyens pour lutter contre le chikungunya

Question écrite n° 6477

Texte de la question

M. Frédéric Maillot attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur le défaut de transparence quant au retrait de la vaccination contre le chikungunya pour les seniors de plus de 65 ans et sur les moyens alternatifs envisagés pour poursuivre la lutte contre l'épidémie. À la suite de l'hospitalisation de trois personnes vaccinées, âgées de plus de 80 ans et présentant des comorbidités préexistantes, il a été décidé de suspendre la vaccination pour les personnes âgées de 65 ans et plus, présentant ou non des comorbidités. Cette nouvelle, annoncée par simple communiqué de presse, est venue renforcer la méfiance mais aussi la défiance des Réunionnais envers les autorités sanitaires et politiques. Les interrogations quant à la fiabilité du vaccin IXCHIQ et au manque de communication détaillée sur les raisons de ce retrait ne cessent d'augmenter. Un point éclairé sur la situation et sur les motifs de cette décision est plus que nécessaire. La transparence est plus que nécessaire pour restaurer la confiance. Si le ministre des outre-mer, M. Manuel Valls recommande de faire confiance aux autorités sanitaires, il est important de rappeler que La Réunion n'est pas et ne doit pas être considérée comme un territoire d'expérimentation. En plus de nouveaux moyens alternatifs de lutte contre l'épidémie, il est essentiel de rétablir les PEC engagés pour la lutte antivectorielle contre le chikungunya. À ce jour, l'outil PEC n'est plus une option mais une nécessité qui permettra d'intensifier les actions de nettoyage des sites, de sensibilisation et de médiation auprès de la population, à l'image des efforts déployés lors de l'épidémie de 2005-2006. En parallèle, des moyens financiers supplémentaires doivent être alloués aux collectivités locales pour soutenir la lutte de proximité et rendre d'avantage accessible la distribution gratuite de *kits* anti-moustiques au sein des foyers. Ainsi, M. le député souhaiterait savoir si les raisons de ce changement de cible vaccinale seront communiquées. Il souhaiterait savoir si un suivi sanitaire est prévu pour toutes les personnes déjà vaccinées, indépendamment de leur âge, afin d'anticiper des risques futurs. Enfin, il souhaiterait savoir quelles seront les mesures envisagées pour renforcer les PEC LAV, ainsi que sur la réévaluation des budgets locaux.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Maillot
Circonscription : Réunion (6e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6477
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles
Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 mai 2025, page 3233